

ERRATUM

Erratum du 1^{er} septembre 2010.

Dans l'encadré « Cas 1 » pages 17 et 18, le calcul de notre exemple est erroné.

Voici l'exemple corrigé :

Exemple :

Vous êtes demandeur d'emploi âgé de moins de 50 ans, et vous décidez de créer votre activité en auto-entrepreneur.

Vos allocations journalières sont de 40 euros et vous avez 700 jours d'aide maximale.

Vous déclarez votre activité le 1^{er} juin et êtes inscrit en tant que demandeur d'emploi depuis le 1^{er} mai.

Il vous reste 669 jours d'indemnisation, soit $669 \times 40 = 26\,760$ euros.

La moitié des allocations atteint donc 13 380 €.

Le 1^{er} versement sera donc de $13\,380/2 = 6\,690$ euros au démarrage de votre activité, et de 6 690 euros, six mois après le début de votre activité.

Vous remerciant de votre compréhension

Les éditions EMS.